



INCENDIE : EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION et EVACUATION

Objectifs pédagogiques :

- Etre capable de donner l'alerte rapidement et d'utiliser correctement les moyens de première intervention pour faire face à un départ de feu.
- Etre capable de mettre en sécurité des personnes lors d'une évacuation.
- Etre sensibiliser au risque incendie, au danger des fumées et savoir anticiper.
- Maitriser les connaissances théoriques et pratiques relatives à la prévention et à la lutte contre les incendies.

Références réglementaires :

Code du travail

- L 4154-4 à 6, Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche ;
- Article R.232-12-21 du Code du travail, La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.
- Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail
- R 232-12-20, Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre en œuvre ce matériel. Elle indique que toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alerte et mettre en œuvre le matériel de première intervention ;

APSAD Règle R6

- Chapitre 4 : L'effectif doit être d'au moins un employé sur dix par secteur. Leur répartition géographique doit être telle qu'il soit possible de réunir en tous points d'un même secteur un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute
- Chapitre 6 : Les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation théorique et pratique sur la prévention et la lutte contre l'incendie

Méthodes pédagogiques :

- Cours théoriques sur vidéo projecteur ;
- Vidéos sur l'incendie et sa propagation ;
- Exercice pratique avec extincteurs sur feu réel ;
- Vidéos sur l'évacuation des locaux ;
- Reconnaissance des itinéraires d'évacuation et des points de rassemblements ;
- Exercice d'évacuation partiel ou total des locaux (selon possibilité de l'établissement).



Matériel :

- Différents types d'extincteurs ;
- Bac à feu au gaz écologique ;
- Livret de fin de stage.

Encadrement :

- La formation est dispensé par des formateurs rattachés à PREVISS et possédants plusieurs années d'expérience des formations dans ces deux domaines (sapeur pompier) ;

Le plus de la formation :

- Sensibilisation des stagiaires au risque incendie, avoir les bons réflexes et agir de façon préventive au quotidien;
- Visite de l'entreprise avec le formateur et repérage du matériel d'extinction, d'évacuation et de secours ;
- Exercice pratique d'évacuation, partiel ou total, des locaux ;
- Analyse à chaud de l'exercice avec le formateur, les stagiaires et les responsables désignés ;
- Le programme varie et est adapté en fonction de l'établissement ;
- Support audiovisuel et vidéos.

Contenu du programme :

Le programme théorique :

- Rôle et missions de l'EPI
- Conséquences et causes d'un incendie
- Le triangle du feu
- Les différents modes de propagation
- La réglementation
- Les classes de feu
- Les différents types d'extincteurs et leur efficacité
- Les Robinets d'Incendie Armé
- Les différents modes d'extinction
- Les règles de sécurité pour l'utilisation des extincteurs
- Les distances d'attaque du feu
- L'alarme et l'alerte
- Le permis de feu
- La prévention au quotidien

Le programme pratique EPI :

- Démonstration du formateur sur le mode de fonctionnement des extincteurs ;
- Utilisation d'extincteurs par les stagiaires sur feu réel avec bac à feu au gaz écologique ;
- Utilisation des RIA (si possible) ;



Le programme théorique d'évacuation :

- Balisage par rapport à l'évacuation ;
- Détermination des serre-files, guides par zone, étage atelier, etc ... ;
- Formations théorique et pratique des serre-files et des guides ;
- Missions respectives et spécifiques de chacun ;
- Lecture des plans d'évacuation ;
- Alarme, alerte et mise hors de danger du personnel ;
- Technique d'évacuation générale et en particulier votre établissement.

Le programme pratique d'évacuation :

- Reconnaissance des itinéraires ;
- La signalisation et le balisage de l'évacuation ;
- Le point de rassemblement ;
- Exercice d'évacuation partiel et total suivant un scénario établi par vos soins ;

L'évaluation de la formation :

- Mise en situation et exercices pratiques
- QCM en fin de formation

La validation de la formation :

- Une attestation de formation est délivrée à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation et ayant participé aux exercices pratiques et théoriques ;

Durée de la formation : 7h00

Nombre de stagiaires : jusqu'à 10 personnes

Public : Personnel désigné par le responsable d'établissement, conformément au code du travail et aux règles APSAD, ainsi que les chargés de sécurité, les chargés d'évacuation, les membres du CSE.

Pré-requis : Aucun

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation

Tarifs

650€ TTC la journée en entreprise pour un groupe jusqu'à 10 personnes

Autre nous consulter au 06 09 75 72 91, previss84@gmail.com.